

Bordeaux, le 18 février 2010



**Rectorat**  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION DES RELATIONS ET  
RESSOURCES HUMAINES**

**DIRECTION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS**

DPE 4

m<sup>o</sup> 2010-076

Affaire suivie par  
Bernard Normand

Téléphone  
05.57.5739.42  
Télécopie  
05.57.57.35.13  
Mél

[Ce.dpe@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.dpe@ac-bordeaux.fr)

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
BP.935  
33060 Bordeaux Cedex

Le Recteur de l'académie de Bordeaux,  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Monsieur le Délégué académique aux formations professionnelles  
et technologiques initiales et continues  
Monsieur le Délégué académique à la formation  
Monsieur le Doyen des IA - IPR  
Monsieur le Doyen des IEN  
Mesdames et Messieurs les Proviseurs  
des lycées professionnels ou polyvalents  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEP, SEGPA et EREA  
(pour information Mesdames et Messieurs les  
correspondants DRH)

**Objet : Qualification professionnelle des professeurs de lycée  
professionnel - Année scolaire 2010/2011 -**

La présente note de service précise le cadre et la mise en œuvre du dispositif de qualification professionnelle des professeurs de lycée professionnel en reconduisant le dispositif mis en œuvre les années précédentes.

Seuls les personnels titulaires sont concernés par ces dispositifs qui relèvent des actions de formation organisées par l'administration ou à son initiative. Ils ciblent la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat qui souhaitent obtenir un profil, ou recevoir une formation pour s'adapter aux évolutions des disciplines.

Ce dispositif ne s'applique en aucun cas aux professeurs candidats à un congé de formation professionnelle, à un reclassement, un emploi sur poste adapté ou une évolution de carrière.

**J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que le dispositif spécifique de la reconversion des enseignants du second degré fera l'objet d'une circulaire qui vous sera communiquée ultérieurement.**

## **I - LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

**Elle permet à l'enseignant d'acquérir, de valoriser ou de développer une spécialité à l'intérieur d'un même champ professionnel ou dans une même discipline (par exemple: obtention d'un profil telle la logistique dans l'enseignement de la vente).**

Elle est mise en place sur demande de l'agent avec la constitution d'un dossier type (cf. annexe 1) soumis à l'avis du chef d'établissement avant d'être transmis aux services académiques (DPE 4).

A ce stade de la procédure, les dossiers déposés seront instruits comme suit :

- après l'avis favorable de l'inspecteur disciplinaire, ce dernier élabore un plan de formation qui précise les grands objectifs, les groupes de savoirs à acquérir, le type d'entreprises ou d'établissements pouvant apporter cette formation, les personnes ressources ou les formateurs impliqués et le mode d'évaluation retenu pour vérifier si les objectifs proposés ont été atteints.
- le dossier doit ensuite recueillir les avis du Délégué Académique à la Formation Continue et du Directeur de la Pédagogie .

A l'issue de cette phase d'instruction des dossiers, une commission académique composée du DRRH, du doyen des IEN, du DAFPIC, du Directeur de la Pédagogie et de la DPE se réunira au mois d'avril 2010, pour arrêter la liste des dossiers validés en fonction des moyens disponibles et des objectifs académiques retenus.

La formation est d'une durée d'un an éventuellement reconductible sur avis des corps d'inspection. Elle peut ouvrir droit à une décharge horaire d'enseignement partielle ou totale. L'enseignant engagé dans ce processus de formation reste titulaire de son poste.

Le déroulement du plan de formation est suivi par l'inspecteur de la discipline ou de la spécialité. Ce dernier évaluera la formation en fin de parcours et rendra un avis.

Selon les cas, le professeur pourra obtenir le profil demandé, ou une attestation valant certification pour enseigner les nouveaux contenus d'enseignements rénovés.

## **II – RAPPEL DU CALENDRIER**

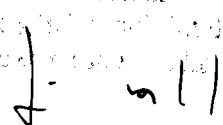
**La notice de candidature, dûment renseignée et obligatoirement revêtue de l'avis du chef d'établissement, sera directement transmise au rectorat (bureau DPE 4) au plus tard pour le :**

**Lundi 22 mars 2010 délai de rigueur**

Pour l'ensemble des disciplines, chaque candidature sera ensuite transmise par la DPE aux corps d'inspection, pour avis, conformément au dispositif ci-dessus énoncé.

Les candidats seront informés par mes services, par la voie hiérarchique, **de la suite réservée à leur demande dans le courant du mois de mai 2010.**

Je vous remercie de porter à la connaissance des enseignants concernés les dispositions de la présente note de service.

Pour le recteur  
Le secrétaire général et délégué  
aux relations avec les établissements  


**Xavier LE GABEL**

**ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

NOTICE DE CANDIDATURE A UNE **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
(à retourner au rectorat – **bureau DPE 4 pour lundi 22 mars 2010 délai de rigueur**)

---

NOM, Prénom :

Date de naissance :

• Discipline actuelle :

• Spécialité envisagée dans cette discipline :

ou Etablissement d'affectation définitive : depuis le :

Zone de remplacement d'affectation définitive : depuis le :

Etablissement d'exercice : depuis le :  
(si différent de l'affectation définitive mentionnée ci-dessus)

Adresse personnelle :

Faites-vous l'objet d'une mesure de carte scolaire :  oui  non (rayer la mention inutile)

Etes-vous candidat(e) à une mutation inter académique :  oui  non (rayer la mention inutile)

---

**MOTIFS DE VOTRE DEMANDE :**

---

**ENGAGEMENT :**

Je m'engage à suivre la formation et la procédure de validation élaborées par les corps d'inspection, ainsi qu'à accepter le poste qui me sera offert à l'issue de cette opération dans ma nouvelle spécialité.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

---

**AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'EXERCICE**

(préciser, s'il y a lieu, la relation avec une modification des structures pédagogiques)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_